

**Royaume du Maroc
Parlement
Chambre des Représentants**

**Rapport présenté par Madame Fatiha BAKKALI, Membre de la Chambre des
Représentants du Maroc
Rapporteur de la commission des Droits de la Femme
De
L'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée**

**Sur : «la femme et L'analphabétisme dans la Région
Euro- méditerranéenne »**

Introduction

La notion d'"analphabétisme", chez les peuples de la rive sud de la Méditerranée, n'a pas la même signification qu'en occident. De fait, être analphabète dans le sud de la Méditerranée c'est ne pas savoir ni lire ni écrire, tandis que l'alphabétisation signifie l'effort de lutte contre cette forme d'ignorance.

En revanche, il est question en occident de l'analphabétisme fonctionnel, en ce sens qu'un grand nombre de fonctionnaires ne répondent pas nécessairement aux exigences du marché du travail en termes de performance professionnelle, de réactivité et d'adaptabilité aux changements technologiques rapides.

Pour les pays du sud de la Méditerranée, les statistiques font ressortir une progression sensible en matière de lutte contre l'analphabétisme et de promotion de la société du savoir, action qui demeure toutefois en deçà des ambitions et des attentes. Le taux d'analphabétisme a été en effet ramené à environ 43 % au milieu des années 1990 contre 60 % en 1980, et le taux d'éducation des femmes a triplé depuis 1970.

En dépit de ces progrès, les pays arabes comptent aujourd'hui entre 60 et 65 millions d'adultes illettrés, dont les deux tiers sont des femmes.

La problématique de l'accès à l'enseignement supérieur, fondement de toute entité politique désireuse d'avoir une place dans le concert des nations civilisées, reste l'une des principales pierres d'achoppement qui se dressent devant les efforts du développement humain dans le domaine éducatif.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur ne dépasse guère 13 %, qui reste largement en dessous des taux prévalant dans les pays industrialisés, lesquels taux peuvent atteindre 60%.

Il en découle que le service de l'enseignement de qualité ne doit pas être l'apanage de nantis capables d'en assumer les dépenses, au grand dam des démunis et des ménages à revenu moyen qui se trouvent dans l'incapacité de financer les études supérieures de leurs enfants.

Parmi les propositions formulées pour améliorer l'infrastructure de l'éducation publique dans les pays du sud de la Méditerranée, celle visant à porter de 6 à 10 ans au moins la durée du cycle d'enseignement obligatoire.

Si l'on prend en ligne de compte ce phénomène planétaire de la mondialisation, régie par la loi du plus fort, et le fait que l'avenir appartient à ceux qui s'organisent le mieux, savent jouer leurs cartes et, avant tout, gérer leurs priorités, on se rendra à l'évidence selon laquelle les temps ne sont pas à notre avantage et nous incitent à agir de manière efficiente.

Reste qu'il y a des lueurs d'espoir dans notre ciel : il s'agit du million d'immigrés arabes résidant dans les pays d'occident et disposant de compétences scientifiques qu'il convient de prendre en considération. Il est impératif de jeter des passerelles entre cette communauté et la mère-patrie afin qu'elle puisse contribuer à la dynamique scientifique dans les pays d'origine.

L'analphabétisme dans les pays de la rive sud de la Méditerranée

Le phénomène d'analphabétisme enregistre encore aujourd'hui des proportions élevées dans les pays du sud de la Méditerranée, se dressant en obstacle devant leurs efforts de développement. Les pays arabes comptent plus de 60 millions d'illettrés, dont le tiers des femmes, selon le rapport sur la connaissance dans le monde arabe.

D'après ce rapport, 9 millions d'enfants ne prennent pas le chemin de l'école et 400 enfants quittent l'école annuellement, particulièrement dans le cycle primaire, ce qui porte un coup sévère aux efforts des gouvernements qui sont d'une volonté politique de généraliser la scolarisation.

Dans les pays du Maghreb, le taux de déscolarisation se situe entre 2 et 6 % pour la cinquième année du cycle primaire. En général, les filles demeurent les premières victimes du phénomène de déperdition scolaire avec un taux de 58,4 %. Ce taux est de l'ordre de 40 % parmi les enfants des zones rurales dans certains pays de la région. A cet égard, une étude réalisée par le secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle, en coopération avec l'Unicef, sur «La non scolarisation au Maroc», a calculé les bénéfices que le Royaume aurait pu tirer s'il ne traînait pas ce taux élevé d'analphabètes. Chaque année d'étude supplémentaire passée dans le primaire, constate ce rapport, est susceptible de procurer 12,7% d'augmentation de salaire contre 10,4% dans le secondaire. Le gain est plus élevé d'environ un point pour les filles. En bénéfices nets, le manque à gagner total pour la société représente pratiquement un demi-pourcentage du PIB de l'année 2004, estimé à près de 2, 8 milliards de DH.

C'est la raison pour laquelle le Maroc a mené des programmes d'enseignement formel et d'éducation non formelle comme deuxième chance pour la lutte contre le décrochage scolaire.

A l'instar des pays du sud de la Méditerranée, le pays a également mis en œuvre des programmes post-alphabétisation destinés aux adultes en vue de les qualifier professionnellement, tout en y associant de nouveaux partenaires gouvernementaux : la Direction générale des collectivités locales, le Conseil consultatif des droits de l'Homme, l'Agence de partenariat pour le développement.

Le Royaume a impliqué dans cet effort des entreprises et des associations (32.000 associations) de même qu'il a bénéficié d'un soutien dans le cadre de la coopération internationale.

Les rapports arabes et internationaux soulignent que huit Etats seulement atteignent les moyennes requises en matière d'accès à l'enseignement, soit entre 85 % et 95 %, et ce grâce à la mise en œuvre de l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du premier cycle. Parmi ces pays figurent la Jordanie, la Palestine, le Liban, la Tunisie, le Maroc et la Syrie, qui ambitionnent de parvenir à l'élimination de l'analphabétisme à l'horizon 2020.

En effet, la Jordanie œuvre pour la promotion de l'éducation durable pour se mettre au diapason des exigences de la mondialisation et de l'économie du savoir et relever les défis qui en découlent, alors que l'Algérie consacre 750 millions de dollars aux programmes d'alphabétisation qui profitent à 17 % de la population (34 millions personnes) en milieu urbain comme en milieu rural. Selon les statistiques, 22 wilayas algériennes enregistrent des taux élevés d'analphabétisme.

Pour sa part, la Tunisie a agi, par le biais du programme national d'alphabétisation des adultes, pour la réduction à 10 % en 2009 le taux d'analphabétisme à travers le pays parmi les catégories actives de moins de 60 ans, en consécration du droit à l'éducation pour tous et afin d'accompagner les mutations rapides dans le monde.

C'est ainsi que le taux d'analphabétisme a été ramené à moins de 21 % dans le pays. De même, le programme national d'alphabétisation des adultes a permis d'engager, dans un cadre contractuel, 5.994 instituteurs dont 3.917 titulaires de diplômes supérieurs.

En Turquie, l'analphabétisme ne touche que 10 % de la population. La ville d'Istanbul compte, à elle seule, 18 universités et les femmes sont hautement formées, comme en témoigne la forte présence de l'élément féminin dans le corps professoral universitaire avec une proportion de 21,5 %.

Les causes du décrochage et de la déperdition scolaires

- le manque des équipements de base et éloignement des établissements scolaires des lieux de résidence des élèves;
- le coût élevé des fournitures scolaires ;
- le coût élevé des cours de soutien du soir, hebdomadaires et mensuels ;
- la faiblesse des liens entre élèves et instituteurs en raison de la prévalence de la violence et de la marginalisation ;
- l'illettrisme des parents, la désintégration de la famille, la mauvaise influence de la rue, de la drogue et du chômage, et le désir d'émigrer vers les pays du nord ;
- la dégradation de la qualité de l'enseignement public ;
- le manque des activités non scolaires consacrées aux besoins et aux problèmes des enfants ;

Recommandations

- Il est nécessaire de promulguer des législations stipulant l'obligation de l'enseignement ;
- mettre en application les principes de l'égalité et du droit à l'enseignement tel que stipulé dans les Constitutions des pays du sud de la Méditerranée ;
- Il est impératif pour les pays de la zone euro-méditerranéenne de faire preuve de volonté politique pour l'élimination de l'analphabétisme ;
- mettre l'accent sur le rôle de l'école publique et des associations de la société civile dans l'encouragement à la scolarisation et la lutte contre la déperdition et le décrochage scolaires ;
- développer l'expérience du secteur privé en tant que partie prenante dans le financement de toute initiative d'alphabétisation (expériences de la Jordanie et de la Palestine) ;
- établir des mécanismes de suivi et d'évaluation du phénomène de l'analphabétisme en veillant à la dynamisation de l'observatoire de données y afférent ;
- Il est nécessaire d'instaurer des ministères et départements gouvernementaux chargés de l'alphabétisation ;
- mettre en place des sources de financement pour la lutte contre l'analphabétisme ;
- doter le monde rural d'équipements de base et construire les établissements scolaires et les routes de sorte à permettre l'accès de la jeune génération à l'école ;

- accorder des bourses aux familles démunies pour encourager la scolarisation et lutter contre la déperdition scolaire, notamment parmi les filles rurales ;
- faire bénéficier les instituteurs et institutrices de primes pour les inciter à exercer dans les zones rurales et de montagne (expérience du Maroc);
- stipuler l'obligation pour les parents de scolariser leurs enfants (expérience de la Hongrie) ;
- lever les obstacles d'ordre culturel qui entravent l'adhésion aux programmes d'alphabétisation ;
- alphabétiser les femmes illettrées qui exercent des métiers artisanaux ou d'autres activités de production, en appui aux efforts de développement durable ;
- lutter contre l'analphabétisme légal, administratif, scientifique, culturel, social et en matière de santé, de manière à sensibiliser les citoyens à leurs droits et obligations, construire la personnalité d'un citoyen intègre et qualifier les femmes à mieux plaider leurs droits ;
- développer les méthodes d'enseignement, particulièrement en ce qui concerne les ouvrages d'alphabétisation des adultes, selon les besoins des apprentis ;
- mettre l'accent sur le caractère spécifique de l'alphabétisation en tant que chantier qui concerne tous les pays du nord et du sud de la zone euro-méditerranéenne, veiller à accélérer les opérations d'apprentissage dans tous les cycles et œuvrer à l'élimination de l'analphabétisme parmi les différentes tranches d'âge, notamment chez les filles et les femmes ;
- le fléau de l'analphabétisme se nourrit de la pauvreté et de l'ignorance et constitue un terreau fertile pour la violence et l'extrémisme.